

Renforcement du développement des PME en RDC grâce à l'investissement de la diaspora

Note de politique et recommandations

MAKALA



E-BLOCK
BANK
MAKILA

MainMon

Daredare

Supported by:

Funded by:



Renforcement du développement des PME en RDC grâce à l'investissement de la diaspora

Note de politique et recommandations

Joevas Asare

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué, par leurs analyses, apports, consultations et relectures, à l'élaboration de ce rapport. Cela inclut les membres de l'équipe du programme ABC-DRC BRIDGE, les PME et les leaders du secteur privé en RDC, ainsi que les mentors et investisseurs de la diaspora qui ont généreusement partagé leur expertise et leurs perspectives.

Nous exprimons également notre reconnaissance à l'ensemble des partenaires et parties prenantes de l'écosystème qui continueront à faire avancer ces travaux, en permettant à la participation de la diaspora de jouer un rôle de catalyseur pour la croissance du secteur privé et le développement des PME en RDC.

Sommaire	Page
1. Contexte et objectifs	3
2. Méthodologie	3
3. Panorama des politiques actuelles <ul style="list-style-type: none">a. Piliers fondamentaux des politiquesb. Base documentaire et analytiquec. Autres éléments de l'environnement favorabled. Analyses qualitatives de l'environnement favorable aux PMEe. Investissements de la diaspora	9
4. Pistes stratégiques pour l'avenir (Recommandations)	23
Encadré 1 – La différence entre les transferts de fonds et les investissements de la diaspora	7
Encadré 2 – Indice des investissements directs de la diaspora (DDI) (AFFORD)	8
Annexe 1 : À propos du programme DRC-ABC BRIDGE, d'AFFORD et du MDF	28

1. Contexte et objectifs

Cette note de politique publique s'adresse principalement aux décideurs publics et aux acteurs de l'écosystème des PME en République Démocratique du Congo (RDC) et au Royaume-Uni (UK). Toutefois, les analyses et recommandations qu'elle contient sont également pertinentes pour l'ensemble de l'écosystème du financement du développement, notamment les partenaires au développement, les institutions financières, les acteurs du secteur privé ainsi que les parties prenantes de la diaspora — chacun ayant un rôle à jouer dans le renforcement de l'environnement propice à la croissance des PME en RDC.

Le périmètre de cette note se concentre d'abord sur le secteur des PME et sur le cadre politique plus large qui structure leur développement. Elle examine ensuite l'investissement de la diaspora comme un levier stratégique pour soutenir la croissance des PME. Il est important de souligner que ce rapport prend le développement des PME comme point de départ, en positionnant l'investissement de la diaspora comme un catalyseur clé susceptible d'accélérer les progrès dans l'ensemble du secteur.

L'objectif de cette note de politique publique est double. D'une part, elle vise à consolider les principaux enseignements en un ensemble clair de recommandations prioritaires à l'intention des décideurs. D'autre part, elle cherche à soutenir l'écosystème au sens large afin de mieux mobiliser l'investissement de la diaspora comme un levier concret et scalable pour le développement des PME en RDC.

Cette note constitue un livrable du programme DRC-ABC BRIDGE, une initiative financée par le Royaume-Uni et mise en œuvre par AFFORD et MDF (des détails complémentaires sont fournis en Annexe 1). Le programme apporte un accompagnement opérationnel à 20 PME en RDC à travers des parcours d'incubation et d'accélération, complétés par un engagement actif de la diaspora visant à renforcer la préparation à l'investissement, le potentiel de croissance et la durabilité à long terme.

Au-delà de l'appui direct aux entreprises participantes, le programme a également pour objectif de générer des enseignements susceptibles d'éclairer des trajectoires de développement plus larges pour le secteur des PME. Cette note de politique publique contribue à cet objectif en traduisant les enseignements du programme en recommandations pertinentes pour les politiques publiques, afin de renforcer l'environnement favorable à la croissance des PME et à la participation de la diaspora.

La suite de cette note est structurée autour de trois sections principales : (i) la méthodologie, (ii) l'état actuel du cadre politique, et (iii) les orientations stratégiques à venir.

2. Méthodologie

Cette note de politique publique n'a pas vocation à être prescriptive. Elle vise plutôt à fournir une base de dialogue susceptible de conduire à des réformes concrètes et opérationnelles. L'approche adoptée privilégie une synthèse des données existantes, une recherche documentaire, ainsi que des échanges qualitatifs avec les participants et parties prenantes du programme DRC ABC BRIDGE, afin de dresser un état des lieux du cadre politique actuel et d'identifier des leviers d'action catalytiques.

La méthodologie repose sur trois sources principales :

- *Synthèse des rapports existants* : Cette étape a consisté à examiner et à consolider les recherches pertinentes portant à la fois sur l'environnement favorable aux PME en RDC et sur le rôle de la diaspora dans leur développement. L'objectif était d'identifier les obstacles récurrents, les lacunes politiques et les opportunités mises en évidence dans la littérature.
- *Recherche documentaire (desk-based research)* : Des sources en ligne ont été mobilisées pour cartographier le cadre politique et institutionnel actuel des PME, identifier des approches comparables aux niveaux régional et international, et recenser les pratiques émergentes pertinentes pour le contexte de la RDC.
- *Entretiens qualitatifs* : Le rapport s'appuie sur les retours d'expérience des PME et des membres de la diaspora participant au programme DRC ABC BRIDGE, ainsi que sur des échanges plus larges avec les parties prenantes à travers des réseaux existants et du capital relationnel. Ces discussions ont été menées sous forme de sessions de groupe et d'entretiens individuels, selon un format ouvert. L'objectif était de comprendre l'expérience vécue des PME et de la diaspora opérant en RDC, et de vérifier comment les réalités politiques et institutionnelles se traduisent concrètement en contraintes opérationnelles au quotidien. Les discussions ont été structurées autour de cinq questions clés, non prescriptives, servant de cadre au dialogue :

a) Quelle a été votre expérience personnelle dans vos interactions avec les systèmes publics (enregistrement, fiscalité, licences) ?

b) Dans votre expérience, comment l'implication de la diaspora (le cas échéant) a-t-elle soutenu ou influencé votre parcours entrepreneurial ?

c) Dans quels cas la réglementation applicable aux PME a-t-elle bien fonctionné ou, au contraire, n'a pas répondu aux attentes dans la pratique ?

d) Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise avec votre compréhension des réglementations, politiques et dispositifs publics qui affectent votre activité ?

e) Sur la base de votre expérience, quels changements spécifiques permettraient d'améliorer l'environnement de votre entreprise ?

Les recommandations ne visent pas à proposer un environnement idéal ou parfait. Elles se concentrent plutôt sur des actions catalytiques, réalistes dans le contexte de la RDC, susceptibles de produire des améliorations mesurables pour les PME. Elles sont fondées sur une combinaison de recherches existantes, d'analyses de praticiens, d'expertise technique et des enseignements tirés du programme.

Deux définitions sous-tendent cette note de politique publique :

- *Secteur des PME* : Aux fins de ce rapport, le secteur des PME désigne l'environnement opérationnel global des petites et moyennes entreprises en RDC. L'analyse est sectoriellement transversale et ne se limite pas à une industrie spécifique, bien qu'elle accorde une attention particulière à l'économie verte et à ses dynamiques connexes.

Nous considérons comme PME des entités formellement enregistrées, à but lucratif ou ayant vocation à le devenir, contribuant à la création d'emplois et à des résultats de développement plus larges, et s'inscrivant souvent dans les priorités des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces entreprises opèrent généralement dans ce

que l'on appelle le « maillon manquant »¹ (missing middle). Elles sont souvent trop importantes pour accéder à la microfinance, mais trop petites, ou perçues comme trop risquées, pour bénéficier des financements bancaires classiques ou des investissements à grande échelle des institutions de financement du développement.

Bien que la taille et le niveau de maturité des PME relevant de cette catégorie varient considérablement, elles représentent une part importante du secteur privé et se situent fréquemment aux stades de pré-amorçage et d'amorçage en matière de préparation à l'investissement.

- ***Investissement de la diaspora*** : Ce rapport adopte une approche fondée sur la notion de diaspora africaine globale, alignée sur la définition de l'Union africaine.² Bien que le programme mette un accent particulier sur la diaspora basée au Royaume-Uni ayant un intérêt pour la RDC, l'analyse prend également en compte le rôle de la diaspora africaine au sens large, lorsque cela est pertinent, notamment en ce qui concerne l'investissement direct de la diaspora sous forme de ressources financières, de temps et de compétences. L'investissement de la diaspora est ainsi défini de manière large, incluant :
 - Assistance technique, notamment le transfert de compétences, le mentorat, le conseil stratégique et les réseaux professionnels ; et
 - Investissement en capital, comprenant à la fois l'investissement direct dans les PME (investissement direct de la diaspora) et la participation active en tant qu'entrepreneurs, membres de la diaspora de retour au pays, ou fondateurs d'entreprises opérant en RDC.

S'agissant des cadres de référence, l'approche adoptée pour analyser le secteur des PME en RDC s'appuie sur les meilleures pratiques internationales. Bien qu'il ne soit pas dans le périmètre de cette note de politique publique de développer un nouveau cadre de mesure ou de réaliser une analyse détaillée des indicateurs, nous nous appuyons sur des référentiels et outils de benchmarking reconnus au niveau international comme base d'analyse pour comprendre l'environnement favorable aux entreprises en RDC.

Les principaux cadres de référence utilisés incluent :

- **Banque mondiale – Environnement favorable aux entreprises (Business Enabling Environment – BEE)³** : Le BEE est l'un des outils de référence les plus reconnus à l'échelle mondiale pour évaluer l'environnement des affaires. Il remplace l'ancien indice Doing Business⁴ de la Banque mondiale et met l'accent sur la qualité et la mise en œuvre de la réglementation, la prestation de services publics aux entreprises, ainsi que l'efficacité, la transparence et la prévisibilité du cadre réglementaire.

¹ Banque mondiale. (2024). Que se passe-t-il dans le « milieu manquant » ? Enseignements tirés de l'expérience du Groupe de la Banque mondiale avec les PME. Washington, DC : Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/a0d7bc31-df7e-566a-995f-5589fb29398e>

² L'Union africaine définit la diaspora africaine comme l'ensemble des personnes d'origine africaine vivant hors du continent, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité, qui sont disposées à contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine.

³ World Bank. (n.d.). *Business enabling environment (BEE)*. World Bank.

<https://ppp.worldbank.org/library/business-enabling-environment-bee>

⁴ Banque mondiale. (2020). Doing Business 2020 : Comparaison des réglementations commerciales dans 190 économies. Banque mondiale. <https://archive.doingbusiness.org/en/reports/global-reports/doing-business-2020>

- **OCDE – Indice des politiques en faveur des PME (SME Policy Index)⁵** : Cet indice constitue un cadre largement utilisé pour évaluer la solidité et l'efficacité des politiques publiques en faveur des PME. Il est particulièrement pertinent pour son focus sur les capacités institutionnelles et la mise en œuvre des politiques. Il couvre notamment l'accès au financement, l'innovation et les compétences, les services de développement des entreprises, l'internationalisation, ainsi que les politiques en faveur de PME vertes et inclusives.
- **CNUCED – Cadre de politique de l'entrepreneuriat (Entrepreneurship Policy Framework – EPF)⁶** : Le cadre EPF de la CNUCED propose une approche structurée pour évaluer dans quelle mesure un pays soutient l'entrepreneuriat et la création de PME. Il couvre des domaines tels que les stratégies nationales en matière d'entrepreneuriat, les compétences et l'éducation entrepreneuriale, l'accès au financement, ainsi que la technologie et l'innovation.
- **Forum économique mondial – Indice de compétitivité mondiale (Global Competitiveness Index – GCI)⁷** : Bien que plus large que les politiques spécifiques aux PME, le GCI intègre plusieurs indicateurs systémiques transversaux qui influencent la performance des PME. Il permet d'analyser des contraintes telles que la qualité des institutions, les infrastructures, la stabilité macroéconomique, le développement du système financier et les compétences.

S'agissant du cadre d'analyse de l'investissement de la diaspora, il convient de noter que, contrairement à l'évaluation de l'environnement favorable aux PME, les cadres internationalement reconnus pour mesurer les contributions de la diaspora restent limités. La base de connaissances mondiale sur l'engagement de la diaspora — en particulier en lien avec le développement du secteur privé et l'investissement — est encore en construction.

Le point de référence le plus pertinent reste le cadre permettant de distinguer les transferts de fonds (remittances) de l'investissement de la diaspora (voir encadré 1), ainsi que l'indice d'investissement direct de la diaspora développé par AFFORD (voir encadré 2). Par conséquent, plutôt que d'appliquer un cadre de mesure autonome pour l'investissement de la diaspora, cette analyse s'appuie principalement sur les enseignements du programme et les retours des parties prenantes afin d'identifier des pistes concrètes pour renforcer cet investissement. Cette approche est complétée, lorsque cela est possible, par la littérature existante et des exemples comparatifs.

⁵ OCDE, Commission européenne, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Fondation européenne pour la formation. (2020). Indice des politiques en faveur des PME : pays partenaires orientaux 2020 – Évaluation de la mise en œuvre du « Small Business Act » pour l'Europe. Éditions de l'OCDE. https://www.oecd.org/en/publications/sme-policy-index_24136883.html

⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2012). Cadre d'orientation en matière de politique d'entrepreneuriat et guide de mise en œuvre. Nations Unies. <https://unctad.org/topic/enterprise-development/entrepreneurship-policy-hub>

⁷ Schwab, K. (dir.). (2019). Rapport sur la compétitivité mondiale 2019. Forum économique mondial. https://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf

Encadré 1: La différence entre les transferts de fonds et l'investissement de la diaspora⁸

Le financement de la diaspora prend généralement deux formes principales :

- i) les transferts de fonds, des envois financiers interpersonnels effectués par des migrants vers des individus ou des ménages dans leurs pays d'origine ; et
- ii) l'investissement de la diaspora, des instruments financiers générateurs d'actifs permettant aux membres de la diaspora et à leurs descendants d'investir dans des entreprises, des biens immobiliers ou des institutions dans leurs pays d'origine.

Alors que les transferts de fonds ont été largement documentés, avec des flux mondiaux annuels dépassant désormais, dans de nombreux pays en développement, l'aide publique au développement (APD) et les investissements directs étrangers (IDE), l'investissement de la diaspora constitue une forme d'engagement financier fondamentalement différente.

Les principales distinctions entre l'investissement de la diaspora et les transferts de fonds incluent :

1. Flux de valeur monétaire :

L'investissement de la diaspora repose sur un échange bidirectionnel, dans lequel le capital est apporté avec une attente de retour, financier ou en termes de développement, créant ainsi une valeur réciproque entre l'investisseur et le bénéficiaire.

Les transferts de fonds sont des flux unidirectionnels, généralement envoyés par un individu à l'étranger pour soutenir la consommation d'un ménage ou d'une famille.

2. Identités juridiques :

L'investissement de la diaspora implique des identités juridiques et financières distinctes : l'investisseur reçoit un actif ou un instrument financier générant des rendements futurs, entraînant des modifications des bilans pour les deux parties.

Les transferts de fonds ne créent pas une telle distinction juridique ou financière ; il s'agit de transferts non contractuels, sans obligation ni attente de retour.

3. Type de bénéficiaire

L'investissement de la diaspora peut être dirigé vers des entreprises, des coopératives, des entités publiques ou des projets de développement, soutenant ainsi des secteurs productifs plutôt que la consommation immédiate.

Les transferts de fonds sont principalement destinés aux ménages ou aux individus.

4. Nature des relations

L'investissement de la diaspora peut être impersonnel ou institutionnel, avec des liens prenant des formes variées, allant de plusieurs investisseurs vers un bénéficiaire, d'un investisseur vers plusieurs bénéficiaires, ou encore de plusieurs investisseurs vers plusieurs bénéficiaires.

Les transferts de fonds reposent sur des relations personnelles directes entre un expéditeur et un destinataire.

⁸ Gelb, S. (2021). *Diaspora finance for development: From remittances to investment*. ODI Global.

En résumé, bien que les transferts de fonds jouent un rôle essentiel en tant que filet de sécurité informel, l'investissement de la diaspora est intrinsèquement porteur de développement et de création de richesse, constituant un levier pour orienter les ressources de la diaspora vers une croissance économique durable à long terme.

Encadré 2: Indice des investissements directs de la diaspora (DDI) (AFFORD)⁹

L'Indice d'Investissement Direct de la Diaspora (DDI) d'AFFORD, lancé pour la Gambie le 13 février 2026 lors du Sommet de l'Union africaine, constitue un cadre pionnier pour mesurer et analyser les flux d'investissement de la diaspora. Cet indice introduit une définition claire et opérationnelle de l'investissement direct de la diaspora (DDI), désignant les investissements transfrontaliers dans lesquels la diaspora exerce un contrôle ou une influence significative sur les entreprises.

L'Indice DDI a été conçu pour combler une lacune majeure dans le financement du développement : alors que les transferts de fonds sont largement suivis et compris, l'investissement de la diaspora demeure en grande partie non mesuré et sous-exploité. En proposant une méthodologie structurée, cet indice permet aux gouvernements, aux partenaires de développement et aux chercheurs de mieux capter, classifier et analyser les différentes formes d'investissement de la diaspora.

Le cadre classe le DDI en plusieurs canaux, notamment les investissements liés aux IDE, les projets cofinancés, les investissements associés à des incitations, les investissements fondés sur les réseaux, l'immobilier, les arrangements privés, les investissements informels, les contributions en nature, ainsi que le financement d'entreprises lié aux transferts de fonds. Cette typologie complète reflète la diversité des modalités par lesquelles les communautés diasporiques contribuent au développement économique au-delà des flux traditionnels de transferts de fonds.

En tant qu'outil de politique publique, l'Indice DDI permet des analyses comparatives entre pays et contribue à identifier les obstacles, les tendances et les opportunités de mise à l'échelle de l'investissement de la diaspora. Il fournit également une base factuelle pour orienter les interventions politiques, notamment en améliorant les environnements d'investissement, en renforçant l'engagement de la diaspora et en concevant des mécanismes de financement mixte.

En définitive, l'Indice DDI d'AFFORD positionne l'investissement de la diaspora comme un pilier stratégique du financement du développement, avec un potentiel significatif pour mobiliser de nouveaux flux de capitaux, soutenir la croissance des PME et favoriser une transformation économique durable à travers les économies africaines.

⁹ The Office of The Vice President, Republic of The Gambia.

<https://ovp.gov.gm/gambia-launches-groundbreaking-diaspora-direct-investment-index-at-au-summit/>

3. Panorama des politiques actuelles

Cette section propose une vue d'ensemble du cadre actuel des politiques publiques relatives aux PME en RDC. Elle s'appuie sur des indicateurs alignés avec les cadres internationaux mentionnés à la section 2, ainsi que sur la littérature pertinente et les retours des parties prenantes. La section débute par une analyse de l'environnement favorable aux PME, avant d'aborder les considérations spécifiques liées à l'investissement de la diaspora.

Avant de présenter ce cadre, il est important de souligner le rôle des PME dans l'économie de la RDC.

Les PME en RDC constituent un moteur essentiel de création d'emplois et de génération de revenus, contribuant à la fois à l'emploi formel et informel. Toutefois, le secteur formel ne représente qu'environ 0,7 % de l'ensemble des entreprises en RDC, tandis qu'un très grand nombre, potentiellement des millions, opèrent dans l'informel.¹⁰ Elles jouent un rôle crucial dans le maintien des économies locales, en particulier dans les zones où les chaînes d'approvisionnement des grandes entreprises n'atteignent pas de manière constante les communautés.

Dans de nombreux contextes en RDC, les PME comblent des lacunes essentielles en fournissant des services dits de « dernier kilomètre », tels que la distribution alimentaire, les biens de consommation de base, les services de mobile money, les matériaux de construction et le transport local, ce qui en fait un moteur important de la croissance nationale.

Par ailleurs, les PME en RDC sont des vecteurs majeurs d'innovation sur le marché, notamment dans des domaines tels que l'économie verte, la création de valeur et le commerce. Portées par les avancées technologiques et leur compréhension des réalités locales, elles sont de plus en plus en mesure de proposer des solutions concrètes aux défis économiques et sociaux. Aujourd'hui plus que jamais, les progrès technologiques offrent aux PME le potentiel de jouer un rôle encore plus important comme moteurs du développement économique en RDC.

Le secteur des PME, soutenu par l'entrepreneuriat, constitue également l'un des principaux leviers d'accès à l'indépendance financière pour des populations souvent exclues de l'économie formelle. Cela inclut les jeunes, les femmes, les populations déplacées, les personnes sans formation universitaire et celles confrontées à des obstacles à l'emploi formel.

En outre, les PME jouent un rôle central dans la diversification économique au-delà du secteur extractif. Bien que la RDC soit mondialement reconnue pour ses exportations minières, notamment le cobalt et le cuivre, les PME congolaises contribuent de plus en plus à la diversification à travers le développement de secteurs tels que l'agro-business et la transformation alimentaire, la fabrication légère, les technologies locales et les services.

Dans l'ensemble, les PME, qu'elles soient informelles ou formellement enregistrées,

¹⁰ Banque mondiale. (2024). République démocratique du Congo : Projet de développement et de croissance des PME (PADFIP) – Rapport sur l'achèvement de la mise en œuvre et les résultats. Banque mondiale.

constituent l'épine dorsale de l'économie réelle en RDC. Toutefois, malgré leur rôle central dans l'emploi et la résilience économique locale, elles continuent de faire face à d'importantes contraintes structurelles qui limitent leur croissance, leur productivité et leur capacité à se développer à grande échelle. Les principaux obstacles incluent :

- *Accès limité au financement*, en particulier pour les PME en phase de démarrage et de croissance. Infrastructures faibles et peu fiables, notamment en matière d'électricité, de transport et de connectivité numérique
- *Complexité administrative et lourdeurs bureaucratiques*, souvent aggravées par des frais informels et des charges parafiscales
- *Volatilité macroéconomique*, incluant l'instabilité monétaire et l'inflation, qui accroissent les risques et l'incertitude opérationnelle
- *Disponibilité limitée des services d'appui aux entreprises*, notamment en matière de conseil, d'accès aux marchés et de préparation à l'investissement

a. Piliers fondamentaux des politiques

Nous appliquons les trois piliers fondamentaux définis dans la méthodologie B-READY 2025 de la Banque mondiale, à savoir le cadre réglementaire, les services publics et l'efficacité opérationnelle, pour structurer notre analyse de l'environnement favorable aux PME. Ces piliers constituent une base de référence à partir de laquelle nous synthétisons les conclusions issues de la littérature existante et croisons les enseignements tirés des entretiens qualitatifs avec des informateurs clés.

i. Pilier 1 : Le cadre réglementaire

Tel que défini dans la méthodologie Business Ready (B-READY) 2025 de la Banque mondiale, le cadre réglementaire renvoie à l'ensemble des lois et règlements que les entreprises doivent respecter pour entrer sur le marché, y opérer et en sortir. Cela inclut les règles et procédures relatives à l'enregistrement des entreprises, aux licences, à la réglementation du travail, au règlement des litiges et à la cessation d'activité. Il prend également en compte la mesure dans laquelle les systèmes réglementaires favorisent la transparence, la concurrence loyale et la protection des droits de propriété.

Selon l'évaluation B-READY 2025 de la Banque mondiale¹¹, la RDC a obtenu un score de 63,31 sur 100, ce qui indique un cadre réglementaire de niveau intermédiaire. Cela suggère que, sur le plan formel, les règles et réglementations en RDC sont globalement comparables à celles de pays similaires.

Toutefois, il est important de noter que cette mesure reflète principalement l'environnement de jure, c'est-à-dire les réglementations telles qu'elles sont écrites, plutôt que la réalité de facto de leur mise en œuvre et de leur application. En conséquence, des réglementations relativement bien conçues ne se traduisent pas nécessairement, en pratique, par une amélioration significative de la facilité de faire des affaires pour les PME. Cela met en évidence un écart persistant entre le cadre réglementaire formel et son application concrète, l'une des caractéristiques majeures de l'environnement des PME en RDC.

S'agissant de l'architecture réglementaire formelle encadrant l'écosystème des PME en

¹¹ Banque mondiale. (2025). Business Ready 2025 : Évaluation du climat des affaires et des investissements dans le monde. Banque mondiale.

RDC, plusieurs instruments juridiques et politiques clés méritent d'être soulignés.

- **L'Ordonnance-loi n° 22/030 du 8 septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups constitue l'instrument juridique le plus récent et le plus complet en la matière.**¹² Elle établit un cadre couvrant la création et la promotion des PME et des startups, l'accès au financement, y compris les mécanismes innovants, les normes relatives aux partenariats public-privé, les dispositifs de formation et d'incubation ainsi que les processus d'accréditation et les avantages associés.

- **La Charte des Petites, Moyennes Entreprises et de l'Artisanat de 2009 fournit des définitions de référence et des principes directeurs pour le développement des PME**¹³. Elle précise les classifications des PME, les principes fondamentaux du secteur ainsi que les rôles institutionnels entre les entreprises et les autorités publiques.

- **L'Arrêté ministériel n°006/CAB/MIN-PME/01/BLN/2018 établit les critères et procédures de certification des PME**¹⁴. Il permet une reconnaissance standardisée des entreprises et facilite leur accès aux dispositifs publics.

- **Le Code des investissements de 2022**¹⁵, bien qu'il ne soit pas spécifique aux PME, joue un rôle déterminant. Il prévoit des incitations, des avantages fiscaux et douaniers, ainsi que des garanties pour les investisseurs, influençant directement l'environnement de croissance et d'investissement des PME.

Au-delà de ces textes, d'autres cadres juridiques contribuent également à structurer l'environnement des PME en RDC.

- **Les Actes uniformes OHADA encadrent le droit des affaires au niveau régional**¹⁶, notamment en matière de gouvernance des entreprises et de contrats commerciaux.

- **La Loi sur la sous-traitance de 2017 favorise l'intégration des PME dans les chaînes de valeur des grandes entreprises, améliorant ainsi leur accès aux marchés**¹⁷.

Code du travail / Droit de l'emploi¹⁸ : Ce cadre régit les conditions d'emploi et les

¹² Présidence de la République démocratique du Congo. (2022). *Ordonnance-loi n° 22/030 du 8 septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups en République démocratique du Congo*. <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Economique/Societes/OL.22.30.08.09.2022.html>

¹³ République démocratique du Congo, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat. (2009). *Charte des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat en République démocratique du Congo*. <https://www.leganet.cd/Doctrine.textes/Decon/Charte.pme.2009.pdf>

¹⁴ Ministère des Petites et Moyennes Entreprises. (2018). *Arrêté ministériel n°006/CAB/MIN-PME/01/BLN/2018 du 14 septembre 2017 portant création d'un guichet de certification des PME en République démocratique du Congo*. <https://legalrdc.com/wp-content/uploads/2023/04/Arrete-Ministeriel-PME-du-19.09.2018-regles-sous-traitance.pdf>

¹⁵ République démocratique du Congo. (2002). *Loi n° 004/2002 du 21 février 2002 portant code des investissements*. <https://practiceguides.chambers.com/practice-guides/comparison/975/16562/26060-26061-26062-26063-26064-26065-26066-26067-26068>

¹⁶ MJ Group. (2023). *Comprendre le cadre juridique des affaires de l'OHADA en RDC*. <https://mjgroup.africa/understanding-the-ohada-business-law-framework-in-the-drc/>

¹⁷ Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé (ARSP). (s.d.). *La sous-traitance dans le secteur privé en République démocratique du Congo*. <https://arsp.cd/en/accueil-english/>

¹⁸ République démocratique du Congo. (2002). *Loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail*. <https://practiceguides.chambers.com/practice-guides/comparison/975/16562/26060-26061-26062-26063-26064-26065-26066-26067-26068>

obligations en matière de conformité sociale, influençant directement les coûts opérationnels des PME ainsi que la gestion de leur main-d'œuvre.

- **Loi sur les partenariats public-privé (PPP) de 2018**¹⁹ : Elle établit les structures de gouvernance applicables aux partenariats en matière d'infrastructures et d'investissement, auxquels les PME peuvent participer directement ou indirectement.

En 2019, la RDC a également élaboré une Stratégie nationale de développement des PME²⁰, en lien avec le projet de développement et de croissance des PME de la Banque mondiale. Cette stratégie vise à renforcer la croissance des PME et la création d'emplois, avec un accent particulier sur l'expansion de l'entrepreneuriat et des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes dans certains centres urbains, notamment Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Goma.

Par ailleurs, la RDC a créé en 2018 un ministère dédié aux PME, à savoir le Ministère de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises. La mise en place de cette institution constitue un point d'ancrage formel pour l'orientation et la coordination des politiques en faveur des PME, et témoigne de la volonté du gouvernement de positionner ce secteur comme une priorité dans la planification du développement national.

Il convient également de noter que les politiques publiques relatives au développement des PME en RDC sont généralement formulées à travers une combinaison d'instruments juridiques et de programmes institutionnels, plutôt que d'être regroupées dans un document unique et exhaustif de type « livre blanc », comme c'est le cas dans de nombreux autres pays.

ii. Pilier 2 : Les services publics

Ce pilier concerne la fourniture de services publics permettant aux entreprises en RDC d'opérer et de se conformer aux exigences réglementaires. Contrairement au pilier 1, qui porte sur les lois et règlements encadrant l'activité économique, le pilier 2 analyse dans quelle mesure les pouvoirs publics mettent à disposition les systèmes, les institutions et les infrastructures permettant aux entreprises d'appliquer concrètement ces règles.

Cela inclut des éléments tels que la disponibilité et le bon fonctionnement des plateformes en ligne pour les autorisations et licences, les systèmes fiscaux numériques, ainsi que les capacités infrastructurelles et administratives aux frontières facilitant le commerce.

Il est essentiel de souligner que ce pilier évalue la manière dont ces services sont effectivement mis en œuvre et fournis, et non leur simple existence sur le plan formel.

Des services publics efficaces permettent de réduire les charges administratives pesant sur les PME, d'améliorer leur conformité et de leur permettre de se concentrer davantage sur leur productivité et leur croissance.

Dans de nombreux contextes, ce pilier inclut également l'existence et l'efficacité de dispositifs structurants tels que les bureaux d'information sur le crédit.

¹⁹ République démocratique du Congo. (2018). *Loi n° 18/016 du 9 juillet 2018 relative aux partenariats public-privé*. <https://ppp.worldbank.org/library/ppp-laws-concession-laws-congo-democratic-republic>

²⁰ Banque mondiale. (2019). Renforcer les écosystèmes pour les petites entreprises en République démocratique du Congo : analyse fondée sur des données provenant de Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Goma. Banque mondiale. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/817691584000898009/pdf/Scaling-Up-Ecosystems-for-Small-Businesses-in-the-Democratic-Republic-of-Congo-Analysis-Based-on-Data-from-Kinshasa-Lubumbashi-Matadi-and-Goma.pdf>

une administration fiscale efficace et des plateformes numériques gouvernementales, autant de facteurs qui contribuent à une croissance économique plus large et à la création d'emplois.

Cependant, l'évaluation B-READY de la Banque mondiale indique que la RDC affiche des performances faibles dans ce domaine, avec un score de 26,5 sur 100. Cela met en évidence un écart important en termes de disponibilité, de qualité et de fiabilité des services publics soutenant l'activité économique.

Le renforcement de ce pilier nécessitera une amélioration des systèmes publics en matière de conformité réglementaire, un renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que des investissements dans les infrastructures permettant aux entreprises d'opérer efficacement.

Sans une réponse à ce déficit de services publics, les PME en RDC continueront de faire face à des obstacles persistants à la conformité, à la formalisation et à une croissance durable.

iii. Pilier 3 : Efficacité opérationnelle

Ce pilier mesure la facilité avec laquelle les entreprises peuvent se conformer aux réglementations et utiliser efficacement les services publics dans la pratique. Il reflète l'expérience concrète des entreprises, notamment les délais nécessaires pour obtenir des autorisations, se raccorder aux services essentiels, accéder aux services publics, participer aux marchés publics et utiliser des systèmes tels que les paiements numériques.

L'efficacité opérationnelle constitue un facteur déterminant de la croissance des PME. Dans des environnements où les services publics sont fiables et les processus administratifs efficaces, les PME font face à des charges de conformité plus faibles, subissent moins de retards et sont davantage enclines à investir, à se développer et à créer des emplois. À l'inverse, une faible efficacité opérationnelle peut compromettre l'impact de réglementations pourtant bien conçues, en générant des frictions, de l'incertitude et des coûts supplémentaires pour les entreprises.

L'évaluation B-READY de la Banque mondiale attribue à la RDC un score de 46,67 sur 100 en matière d'efficacité opérationnelle, ce qui reflète une performance relativement faible. Cela indique que les PME en RDC sont confrontées à des obstacles pratiques importants dans leurs activités quotidiennes, notamment en ce qui concerne leur capacité à se conformer aux règles et à accéder efficacement aux services publics.

Sans une amélioration de cette efficacité opérationnelle, il existe un risque que les inefficacités institutionnelles continuent d'empêcher les entreprises de tirer pleinement parti du cadre réglementaire. Le renforcement de ce pilier nécessitera une amélioration des capacités institutionnelles pour assurer une mise en œuvre cohérente des réglementations, ainsi qu'une simplification des procédures et une digitalisation accrue des services.

Par ailleurs, une communication plus claire et des actions de sensibilisation peuvent favoriser l'adoption des dispositifs existants et améliorer la conformité, permettant ainsi aux PME non seulement de respecter les exigences réglementaires, mais aussi d'accéder aux services nécessaires à leur croissance et à la création d'emplois.

b. Base documentaire et analytique

En ce qui concerne les piliers 2 et 3, la littérature existante confirme le décalage observé entre le cadre réglementaire de jure, c'est-à-dire les lois telles qu'elles sont rédigées, et la

conformité ainsi que la mise en œuvre de facto dans la pratique. Plusieurs rapports clés mettent en évidence cette dynamique et viennent renforcer les constats présentés dans cette note de politique publique, notamment :

1. IFC — Diagnostic du secteur privé en République Démocratique du Congo (2022)²¹ : Ce diagnostic analyse la gouvernance, les contraintes de l'environnement des affaires, les systèmes fiscaux et les problématiques réglementaires qui influencent le secteur privé en RDC. Les principales conclusions incluent :

a. L'incertitude des politiques publiques et la fragmentation de leur mise en œuvre réduisent la confiance des investisseurs : Même lorsque des cadres juridiques modernes existent en RDC, tels que le Code minier et les lois sur les partenariats public-privé, leur mise en œuvre reste souvent incohérente et les orientations politiques sont perçues comme peu claires. Cela affaiblit la planification des entreprises et décourage les décisions d'investissement à long terme des PME.

b. Les faiblesses en matière de gouvernance et de régulation entravent le développement du secteur privé : Le rapport souligne également des défis persistants en RDC, notamment des droits de propriété ambigus, une supervision réglementaire fragmentée et une justice commerciale peu cohérente. Ces facteurs augmentent les risques opérationnels et réduisent la prévisibilité pour les PME, limitant leur croissance et dissuadant les investissements.

c. Les contraintes infrastructurelles et réglementaires augmentent les coûts et réduisent la compétitivité : Il est également indiqué que la faiblesse des infrastructures et les contraintes réglementaires dans des secteurs clés tels que le transport, l'énergie et les services numériques augmentent significativement les coûts d'exploitation des PME en RDC. Le rapport souligne par ailleurs que des procédures de conformité aux frontières inefficaces rendent les opérations d'importation, d'exportation et d'activité transfrontalière complexes et coûteuses.

2. Banque mondiale — Analyse de l'environnement réglementaire en RDC (2018)²² : Ce rapport met en évidence que, bien que la RDC ait réalisé des progrès dans l'élaboration et la réforme de certains éléments de son cadre réglementaire, leur mise en œuvre reste inégale. Il souligne que la charge réglementaire supportée par les entreprises est souvent liée non pas à l'absence de lois, mais à l'écart entre les textes et leur application effective. Les principales conclusions incluent :

a. Des réformes juridiques existent, mais leur application reste faible : Le rapport indique que la RDC a introduit plusieurs réformes, notamment des mesures visant à renforcer la participation économique des femmes et à

²¹ Société financière internationale. (2022). Créer des marchés en République démocratique du Congo : diagnostic du secteur privé national. Groupe de la Banque mondiale.

<https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/cpsd-democratic-republic-of-congo-en.pdf>

²² Banque mondiale. (2018). Document d'évaluation de projet concernant un crédit proposé d'un montant de 100 millions de dollars américains à la République démocratique du Congo pour un projet de développement et de croissance des PME en République démocratique du Congo (P160806). Groupe de la Banque mondiale.

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/741111531107037545/pdf/DRC-SME-PAD-06122018.pdf>

soutenir l'entrepreneuriat féminin. Toutefois, la faiblesse de leur mise en œuvre et les capacités limitées d'application continuent de restreindre leur impact et constituent un frein au développement du secteur privé.

b. Le financement concessionnel en phase initiale peut combler certaines défaillances du marché : Le rapport suggère que les subventions et les financements concessionnels à un stade précoce peuvent jouer un rôle catalytique pour soutenir les PME dans un contexte marqué par des défaillances institutionnelles et de marché.

c. Les risques politiques et de gouvernance fragilisent la confiance et l'investissement des PME : Le rapport souligne que l'incertitude politique et les risques de gouvernance, notamment liés aux périodes électorales et à des prises de décision institutionnelles incohérentes, ont contribué à une imprévisibilité réglementaire. Cela affecte négativement les opérations des PME et leurs décisions d'investissement en augmentant l'incertitude et la perception du risque.

d. Les défaillances du marché et les lacunes réglementaires nécessitent une intervention publique ciblée : Le rapport souligne également que les seules forces du marché ne suffisent pas à surmonter les principales contraintes au développement des PME en RDC. Cela met en évidence la nécessité d'une intervention de l'État pour corriger les défaillances du marché et réduire les obstacles structurels. En l'absence de politiques publiques efficaces, les PME continuent de rencontrer des difficultés pour accéder aux opportunités de croissance et s'intégrer dans les chaînes de valeur, notamment dans des secteurs à fort potentiel tels que le secteur minier. Par conséquent, de nombreuses PME font face à des barrières persistantes à l'entrée et à la croissance, ce qui souligne l'importance d'un environnement plus coordonné et favorable.

3. Réexamen des défis du développement des PME en RDC (2025)²³ : Ce rapport fournit des éléments académiques établissant un lien entre les contraintes réglementaires et institutionnelles et la performance des PME en RDC. Il met en évidence la manière dont l'environnement des affaires, en particulier la conception et la mise en œuvre des réglementations, influence directement la formalisation des PME, leur accès aux dispositifs de soutien et leurs perspectives de croissance. Les principales conclusions incluent :

a. La bureaucratie et la complexité des procédures limitent l'accès des PME aux dispositifs de soutien : Le rapport identifie la complexité administrative et les lourdeurs bureaucratiques comme des obstacles récurrents empêchant les PME de bénéficier des programmes publics. Cette situation est aggravée par une gouvernance fragile et un État de droit limité, contribuant à une perception selon laquelle les institutions publiques sont

²³ Mbuya, J.-M. (2025). Réexamen des défis liés au développement des petites et moyennes entreprises en République démocratique du Congo : l'importance du soutien gouvernemental, de l'accès au financement, de l'adoption des TIC et des compétences en gestion. *The Business & Management Review*, 16(2). https://cberuk.com/cdn/conference_proceedings/2025-09-28-12-56-40-PM.pdf

inefficaces ou peu utiles. En conséquence, de nombreuses entreprises restent dans l'informel. Le rapport souligne l'importance de rétablir la confiance entre les PME et l'État en renforçant la crédibilité institutionnelle, la prévisibilité et l'application des règles.

b. Des réglementations sectorielles trop complexes peuvent pousser les entreprises vers l'informalité : Le rapport indique que des cadres réglementaires trop complexes, notamment dans des secteurs comme les technologies de l'information et de la communication, peuvent inciter les PME, y compris les opérateurs numériques, à rester dans l'informel. Cela limite leur capacité à bénéficier pleinement des systèmes formels, y compris des plateformes gouvernementales et des services financiers.

c. Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services d'appui aux PME : Le rapport met en avant des mesures concrètes que le gouvernement peut adopter pour améliorer l'efficacité des dispositifs de soutien, notamment en rendant les informations plus accessibles, y compris via des canaux numériques comme les réseaux sociaux, en renforçant la formation des agents publics en contact avec les entreprises, en simplifiant les procédures administratives et en réduisant les charges de conformité pour les PME.

c. Autres éléments de l'environnement favorable

En complément des trois piliers fondamentaux présentés ci-dessus, le cadre B-READY de la Banque mondiale intègre plusieurs thématiques spécifiques qui apportent des éléments d'analyse supplémentaires sur l'environnement favorable aux PME.

En complément des trois piliers fondamentaux présentés ci-dessus, le cadre B-READY de la Banque mondiale intègre plusieurs thématiques spécifiques qui apportent un éclairage supplémentaire sur l'environnement des PME.

Bien que ces thématiques contribuent aux scores globaux par pilier, cette note met en évidence celles qui sont les plus pertinentes dans le contexte de la RDC. Les principaux éléments à considérer sont les suivants :

- **Commerce international** : Le commerce international constitue la thématique la plus performante pour la RDC dans l'évaluation B-READY 2025 de la Banque mondiale, avec un score de 60,97. Cela suggère que, comparativement aux autres dimensions, les systèmes et réglementations liés au commerce sont relativement plus favorables, bien que les PME continuent de faire face à des obstacles pratiques en fonction de leur taille, de leur localisation et de leurs capacités.
- **Institutions** : La performance institutionnelle est identifiée comme l'un des points faibles majeurs de la RDC, ce qui fragilise la confiance des PME et réduit les incitations à investir et à se développer. Cela se reflète dans des scores particulièrement faibles pour des indicateurs clés tels que l'insolvabilité des entreprises (27,59), la concurrence sur le marché (33,85) et le règlement des différends (39,86). Ces faiblesses accroissent l'incertitude pour les PME et les investisseurs, et limitent la prévisibilité nécessaire à la croissance des entreprises.

- **Fiscalité** : La fiscalité constitue un point de friction majeur pour les PME en RDC. Selon le cadre B-READY 2025 de la Banque mondiale, la RDC obtient un score de 38,39 dans ce domaine, indiquant des performances faibles et des obstacles importants pour les entreprises. Cela suggère que de nombreuses PME rencontrent des difficultés persistantes dans la navigation du système fiscal, en raison notamment de sa complexité, de la lourdeur administrative et du manque de prévisibilité, des facteurs qui découragent la formalisation et freinent la croissance.

Les données montrent également que les PME supportent des coûts élevés et imprévisibles en raison de la superposition des taxes, de prélèvements parafiscaux peu clairs et de multiples frais réglementaires. Ces contraintes augmentent l'incertitude, renchérissent le coût des affaires et réduisent les incitations à formaliser, investir et se développer.

Le renforcement de l'environnement fiscal en RDC nécessitera une amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la cohérence réglementaire, afin de garantir aux PME une meilleure lisibilité et prévisibilité de leurs obligations fiscales. Cela est essentiel non seulement pour la croissance des PME, mais aussi pour améliorer la mobilisation des recettes publiques, grâce à une confiance accrue et à un élargissement de l'assiette fiscale.

Le diagnostic de l'IFC souligne également que l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité, notamment à travers des codes fiscaux plus clairs, des procédures de licence simplifiées et des structures de prélèvements rationalisées, permettrait de réduire l'incertitude et les coûts de conformité pour les PME. La simplification du système fiscal contribuerait également à réduire les chevauchements de charges et à améliorer son administration.

Enfin, les défis fiscaux sont étroitement liés à des problématiques plus larges de corruption et de faiblesse de la gouvernance institutionnelle. Leur résolution nécessite donc non seulement des réformes techniques, mais aussi des mécanismes de redevabilité renforcés et des systèmes plus transparents permettant de restaurer la confiance dans l'écosystème des PME.

- **Services financiers** : La RDC obtient un score de 49,22 pour les services financiers dans le cadre B-READY, ce qui confirme une contrainte largement reconnue dans l'écosystème des PME, à savoir l'accès limité au financement et au crédit formel.

Ce constat est corroboré par les retours qualitatifs du programme, où de nombreuses PME ont signalé des difficultés persistantes à accéder à des financements abordables, à construire un historique de crédit et à interagir efficacement avec les institutions financières formelles.

Le diagnostic de l'IFC souligne que ces contraintes sont en grande partie liées à des lacunes réglementaires et institutionnelles. Le système financier en RDC reste sous-développé, avec un accès limité au crédit et des cadres réglementaires insuffisants pour soutenir des canaux de financement de plus en plus utilisés par les PME, notamment les services financiers mobiles et numériques. Ces lacunes contribuent à des coûts de financement élevés et à une offre limitée de produits adaptés aux PME.

La Banque mondiale souligne également que les contraintes d'accès au financement sont particulièrement prononcées pour les PME dirigées par des jeunes et des femmes, qui font face à des obstacles supplémentaires au sein du système financier.

De manière générale, la littérature et les consultations convergent vers le constat que l'amélioration de l'accès au financement nécessite à la fois une augmentation de l'offre de crédit et un renforcement du cadre global du système financier. Cela inclut le développement des systèmes d'information sur le crédit, l'amélioration des cadres réglementaires pour les services financiers numériques et la promotion de mécanismes de financement adaptés aux petites entreprises.

Les consultations ont également mis en évidence l'importance de développer des mécanismes de financement innovants, notamment le financement participatif, le renforcement des réseaux de business angels et la mobilisation des réseaux de la diaspora pour connecter les investisseurs de la diaspora avec des PME prêtes à recevoir des investissements.

d. Analyses qualitative de l'environnement favorable aux PME

Dans le cadre de cette étude, les PME, les mentors de la diaspora et les parties prenantes du programme ont été interrogés sur leur niveau de connaissance et de compréhension des réglementations encadrant l'écosystème des PME en RDC, ainsi que sur leurs expériences des systèmes publics, des institutions et des infrastructures. Il s'agissait notamment d'évaluer dans quelle mesure ces éléments leur permettent de naviguer dans les exigences réglementaires, de se conformer aux procédures et de développer leurs activités.

Les participants ont également été invités à identifier les améliorations nécessaires pour renforcer l'alignement entre les procédures formelles telles qu'écrites et leur application dans la pratique.

Les principaux enseignements issus de ces échanges sont les suivants :

- **Systèmes administratifs et enregistrement des entreprises:** De nombreuses PME ont fait état d'expériences variées en matière de systèmes administratifs et de procédures d'enregistrement :
 - Dans la plupart des cas, le système de guichet unique pour l'enregistrement des entreprises est perçu comme fonctionnel. Toutefois, son efficacité dépend fortement de l'accompagnement par une personne maîtrisant les procédures. Certains entrepreneurs ont pu finaliser leur enregistrement en quelques heures lorsqu'ils étaient assistés, tandis que, sans accompagnement, les dossiers restaient souvent en attente pendant de longues périodes.
 - Dans les régions de l'Est, les entrepreneurs ont signalé des obstacles administratifs importants. Dans certains cas, les bureaux du guichet unique étaient fermés ou difficilement accessibles, obligeant les entrepreneurs à parcourir de longues distances pour accéder aux services. Même lorsque des bureaux locaux existaient, les documents devaient souvent être validés à Kinshasa, entraînant des délais de plusieurs semaines. Ces disparités régionales posent également des enjeux de sécurité, les déplacements nécessaires impliquant des coûts financiers et des risques personnels.

- Dans plusieurs régions, des retards importants ont été signalés dans l'obtention des numéros d'identification fiscale, certaines procédures pouvant durer plusieurs mois.
- Les participants ont également indiqué que les coûts officiels des démarches administratives ne sont pas clairement publiés, ce qui favorise la confusion et ouvre la voie à des paiements informels. Certaines PME ont rapporté avoir été sollicitées par des cabinets de conseil prétendant disposer de connexions au sein des institutions, les incitant à payer des frais pour accélérer les procédures.
- **Défis liés au système fiscal:** Les consultations ont également mis en évidence des difficultés majeures liées au système fiscal, perçu comme complexe et fragmenté, avec l'intervention de multiples administrations:
 - Manque de transparence et de redevabilité dans les processus de collecte fiscale, accompagné de préoccupations liées à la corruption.
 - Cas d'évaluations fiscales incorrectes ou d'ajustements arbitraires, créant une incertitude financière pour les PME.
 - Pressions exercées par certains agents fiscaux, avec la crainte que le non-respect d'attentes informelles entraîne un contrôle accru ou une réévaluation fiscale.
 - Les programmes d'exonération fiscale sont perçus comme utiles pour alléger la charge financière des PME et soutenir l'emploi. Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées quant à leur durée limitée. Certains participants ont suggéré que ces dispositifs devraient être prolongés en fonction de la performance et de l'impact des entreprises, plutôt que sur des durées fixes.
- **Contraintes liées aux douanes et aux importations:** Les PME ont également souligné des difficultés importantes liées aux procédures douanières, notamment pour l'importation de machines agricoles, de semences et d'intrants de production. Ces dures sont décrites comme lentes, complexes et coûteuses. Bien que certaines importations soient officiellement exonérées de droits, les participants ont indiqué que ces exemptions ne sont pas toujours appliquées de manière cohérente. Des inspections multiples, des frais supplémentaires et des exigences logistiques augmentent les coûts et les délais, affectant négativement les opérations des PME.
- **Gouvernance et connaissance du cadre réglementaire:** Les consultations montrent que, bien que des lois et réglementations existent, leur mise en œuvre est souvent insuffisante. En conséquence, de nombreuses PME ont une connaissance limitée du cadre réglementaire et s'appuient principalement sur des réseaux personnels ou des intermédiaires informels pour naviguer dans les systèmes administratifs. Cette situation crée des risques supplémentaires, certains participants ayant signalé l'existence de barrières administratives artificielles favorisant les paiements informels, en raison d'un manque de clarté sur les droits, les règles et les procédures.
- **Sécurité et environnement opérationnel:** Dans plusieurs régions, les PME ont également mis en avant la nécessité d'améliorer la sécurité et la stabilité de l'environnement économique, en particulier dans les zones affectées par des conflits. Les entrepreneurs ont souligné que des conditions de sécurité renforcées et une plus grande stabilité permettraient aux entreprises de fonctionner de manière plus

régulière et de poursuivre une croissance durable.

e. Investissement de la diaspora

Les données internationales sur l'investissement de la diaspora restent limitées, tant pour la RDC qu'à l'échelle mondiale. Toutefois, les données disponibles indiquent que les transferts de fonds vers la RDC sont estimés à environ 1,98 milliard de dollars en 2024, soit 2,8 % du PIB, et sont probablement sous-estimés²⁴.

Les transferts de fonds sont souvent utilisés comme indicateur de la contribution de la diaspora, mais il est important de rappeler qu'ils sont distincts de l'investissement de la diaspora. Néanmoins, ils peuvent servir de levier pour mobiliser des formes d'investissement plus larges.

L'investissement de la diaspora va au-delà des apports financiers et inclut également le transfert de compétences, les réseaux et les connexions aux marchés.

Ce rapport met en évidence trois principaux mécanismes par lesquels la diaspora peut apporter une valeur ajoutée à l'écosystème des PME en RDC, tels qu'illustrés dans le programme ABC-DRC BRIDGE :

1. **Assistance technique** : À travers le dispositif de mentorat du programme, les mentors de la diaspora, notamment ceux disposant d'une expérience avancée en entrepreneuriat et en gestion, ont apporté un accompagnement personnalisé aux PME. Cela a permis aux entreprises d'accéder à des conseils stratégiques, à un appui en résolution de problèmes et à un espace d'échange pour co-construire leurs trajectoires de croissance.

Ces relations de mentorat, basées sur un partenariat, ont permis d'appliquer une approche dite « double contexte », combinant une exposition internationale avec une compréhension des réalités locales congolaises.

2. **Accès aux marchés**: Les réseaux de la diaspora peuvent jouer un rôle déterminant dans l'accès des PME à de nouveaux marchés, en particulier pour les entreprises ayant un potentiel d'exportation. Les PME en RDC font souvent face à des obstacles liés aux normes, à la logistique et à l'absence de réseaux internationaux. La diaspora peut contribuer à lever ces barrières en facilitant l'accès à des partenaires commerciaux, à des canaux de distribution et à des opportunités d'exportation.

3. Accès à l'investissement

L'investissement de la diaspora combine généralement des objectifs financiers et d'impact. Dans de nombreux cas, les investisseurs de la diaspora acceptent un profil risque-rendement différent, parfois qualifié de « discount patriotique ». Les mentors de la diaspora ont joué un rôle clé dans la création d'opportunités d'investissement, notamment en validant le potentiel des PME et en les connectant à des réseaux d'investisseurs. Avec des structures adaptées, l'investissement de la diaspora pourrait être davantage mobilisé afin de connecter des PME viables à des sources de financement et à des écosystèmes d'investisseurs plus larges.

²⁴ World Bank. (n.d.). Congo, Dem. Rep. World Bank Data.
<https://data.worldbank.org/country/congo-dem-rep>

En ce qui concerne la taille de la diaspora, il n'existe pas d'estimation mondiale officielle unique. Toutefois, les sources disponibles suggèrent que la diaspora congolaise compte environ 2 millions de personnes vivant à l'étranger, notamment en Europe occidentale, en Amérique du Nord, en Australie et dans certaines régions d'Afrique de l'Est. Cette estimation est probablement conservatrice, car les données disponibles couvrent généralement uniquement la première génération de la diaspora, sans inclure les générations suivantes.

D'importantes communautés congolaises sont présentes en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse, ainsi que dans des pays voisins et régionaux tels que le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et l'Afrique du Sud.²⁵

Il convient également de noter que ces chiffres peuvent varier en fonction de la définition de la diaspora utilisée. Ce rapport adopte une approche plus large de la diaspora africaine globale, ce qui signifie que le potentiel d'investissement de la diaspora en RDC est probablement plus important que ne le suggèrent ces estimations.

Dans ce cadre, le programme a également mobilisé des membres de la diaspora basés au Royaume-Uni ayant un intérêt actif pour la RDC, démontrant ainsi leur engagement à soutenir le développement des PME. Cela met en évidence le potentiel plus large de l'investissement de la diaspora au-delà des définitions strictement nationales, ainsi que l'opportunité significative de mobiliser les compétences, les réseaux et les ressources financières de la diaspora au service de la croissance des PME.

Sur le plan des politiques publiques, la RDC dispose de plusieurs lois et instruments relatifs à l'engagement de la diaspora. Toutefois, le cadre global reste fragmenté et en évolution, avec peu d'éléments attestant d'une approche coordonnée et structurée en matière de participation de la diaspora, de définition ou de stratégie d'engagement.

Par exemple, le Code de la nationalité congolaise (2004)²⁶ constitue le principal texte régissant la nationalité en RDC. Bien qu'il n'existe pas de définition juridique formelle de la « diaspora » dans le cadre des politiques congolaises, ce code ne reconnaît pas non plus la double nationalité et repose sur le principe d'une nationalité unique et exclusive. En pratique, cela peut créer des contraintes pour les membres de la diaspora, en particulier ceux ayant acquis une autre nationalité, et constituer un obstacle à une participation économique plus approfondie, notamment en matière d'investissement, de création d'entreprises et de retour à long terme.

Par ailleurs, la Stratégie nationale de développement (2024–2028)²⁷ ne positionne pas la diaspora comme un pilier distinct ou une priorité stratégique dans la planification du développement national. Bien que les contributions de la diaspora puissent être implicitement reconnues à travers les transferts de fonds et le transfert de compétences, il n'existe pas d'approche consolidée reliant cette participation au développement des PME, à

²⁵ Financial Afrik. (26 décembre 2018). Le rôle de la diaspora dans le développement du Congo.

<https://www.financialafrik.com/en/2018/12/26/the-role-of-the-diaspora-in-the-development-of-congo/>

²⁶ République démocratique du Congo. (2004). *Loi n° 04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise*.

<https://www.droitcongolais.info/files/112.11.04-Loi-du-12-novembre-2004-sur-la-nationalite--04-024-.pdf>

²⁷ République démocratique du Congo, Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. (2024). *Plan national stratégique de développement 2024–2028 (PNSD)*.

<https://plan.gouv.cd/wp-content/uploads/2025/04/PNSD-2024-2028-V41.pdf>

la mobilisation des investissements ou au renforcement de l'écosystème.

En outre, il n'existe actuellement aucune base de données centralisée ni système coordonné permettant au gouvernement d'identifier sa diaspora, d'évaluer son potentiel de contribution au développement des PME ou de mesurer sa capacité à participer à l'économie nationale. De même, aucun mécanisme structuré et évolutif n'est en place pour collecter ces informations et engager la diaspora de manière systématique.

Il est donc recommandé que le gouvernement élabore une stratégie dédiée d'engagement de la diaspora, fondée sur une définition nationale claire et opérationnelle de la diaspora. Une telle stratégie permettrait non seulement de signaler l'engagement de l'État à considérer la diaspora comme un partenaire de long terme, mais aussi de fournir des orientations concrètes pour la coordination institutionnelle et la mise en œuvre. Elle devrait également inclure des mesures explicites visant à faciliter l'engagement des entrepreneurs et investisseurs de la diaspora, qui peuvent jouer un rôle clé dans la création de PME, la génération d'emplois et la croissance nationale, ainsi que des mécanismes permettant d'investir sans nécessiter une implication directe dans la gestion d'entreprise.

Dans le cadre des consultations qualitatives, les points de vue des PME, des mentors de la diaspora et des parties prenantes du programme ont également été recueillis afin de mieux comprendre la valeur ajoutée que la diaspora peut apporter en tant que partenaire stratégique des PME en RDC. Les principaux enseignements sont les suivants :

- **Inefficacités administratives et coordination institutionnelle:** Une grande partie des participants de la diaspora a indiqué que les processus administratifs en RDC sont lents et nécessitent souvent le recours à des intermédiaires, notamment pour l'enregistrement des entreprises et l'accès aux services essentiels, qui restent fortement centralisés à Kinshasa. Les participants ont également souligné un manque de coordination entre les ministères et les institutions, entraînant des duplications, des retards et des incohérences dans les procédures.

De manière plus générale, un décalage est perçu entre la conception des politiques et leur mise en œuvre, ce qui alimente un certain scepticisme et affaiblit la confiance dans les institutions publiques. Le coût élevé de la formalisation a également été identifié comme un facteur contribuant au maintien de l'informalité. En réponse, certains participants ont proposé des modèles de formalisation progressive et flexible, permettant aux entreprises de se développer avant d'être soumises à l'ensemble des exigences réglementaires.

- **Complexité fiscale:** En cohérence avec les retours des PME, les membres de la diaspora ont mis en avant la complexité et la fragmentation du système fiscal, caractérisé par des taxes multiples et des obligations réglementaires qui se chevauchent. Dans certains cas, cela expose les entreprises à des paiements multiples pour des obligations similaires. Ce manque de clarté réduit la confiance des investisseurs et augmente la perception du risque. Les participants ont insisté sur la nécessité de systèmes fiscaux simplifiés, transparents et harmonisés.
- **Accès limité à l'information:** L'accès à une information fiable et actualisée constitue une contrainte majeure pour les investisseurs de la diaspora. Les participants ont signalé un manque d'informations claires sur les réglementations, la fiscalité et les opportunités d'investissement dans des PME prêtes à recevoir des financements. De

plus, les opportunités de financement et les programmes de soutien sont souvent peu diffusés et circulent dans des réseaux restreints, ce qui limite la visibilité et l'engagement de la diaspora. Les programmes d'incubation et de mentorat ont toutefois été identifiés comme des mécanismes particulièrement utiles, notamment lorsqu'ils intègrent une dimension diaspora, en renforçant les compétences en gestion, leadership et relations avec les investisseurs.

- **Contraintes structurelles:** Les consultations ont également mis en évidence des contraintes structurelles plus larges, notamment l'insécurité dans certaines régions, l'instabilité des politiques publiques, la faiblesse de l'application des réglementations et l'écart entre les pratiques locales et les standards internationaux. Ces facteurs réduisent la compétitivité des PME et augmentent les risques perçus par les investisseurs de la diaspora.

Bien que la diaspora joue déjà un rôle important dans le développement des PME, son impact reste limité par des obstacles administratifs, une coordination institutionnelle insuffisante, un engagement politique encore faible et un manque de continuité entre la conception des politiques et leur mise en œuvre. Il a également été souligné que certains membres de la diaspora peuvent jouer un rôle actif dans le plaidoyer pour des réformes.

4. Pistes stratégiques pour l'avenir (Recommandations)

Les recommandations suivantes ont pour but de fournir des orientations pratiques plutôt que des directives politiques contraignantes. Elles visent à mettre en évidence des mesures concrètes pouvant être mises en œuvre pour renforcer l'environnement favorable aux investissements de la diaspora et aux PME en RDC.

Si ces recommandations s'adressent principalement au gouvernement, en tant qu'acteur principal dans la mise en place d'un environnement favorable, elles concernent également l'écosystème au sens large – notamment les partenaires de développement, les institutions financières, les acteurs du secteur privé et les parties prenantes de la diaspora, qui peuvent jouer un rôle complémentaire pour soutenir la mise en œuvre et faire avancer les réformes.

01. Établir un engagement législatif clair envers la diaspora : un engagement législatif clair est essentiel pour mobiliser la participation de la diaspora de manière structurée et évolutive. À l'heure actuelle, la RDC ne dispose pas d'une définition juridique formelle de la « diaspora », et le cadre actuel en matière de nationalité ne reconnaît pas la double nationalité. Cela pose des difficultés à de nombreux membres de la diaspora qui ont acquis la nationalité d'autres pays et qui, sans cela, seraient confrontés à des décisions difficiles concernant leur statut juridique s'ils cherchaient à approfondir leur engagement économique avec la RDC.

Dans un premier temps, le gouvernement devrait établir une définition juridique claire de la diaspora congolaise. Cela permettrait de clarifier qui est inclus lorsque l'État fait référence à sa diaspora et contribuerait à créer un cadre juridique plus cohérent pour l'engagement de la diaspora. À terme, la révision des obstacles législatifs qui limitent la participation de la diaspora — y compris certains aspects de la politique de

nationalité — pourrait renforcer davantage la capacité des communautés de la diaspora à contribuer au développement national et à la croissance des PME.

02. Démontrer l'engagement institutionnel en faveur de l'engagement de la diaspora : Il est essentiel d'instaurer un climat de confiance avec la diaspora pour développer un partenariat productif à long terme entre l'État et sa communauté mondiale. La confiance se construit souvent grâce à un engagement institutionnel soutenu, qui nécessite un engagement gouvernemental visible et coordonné.

Une mesure concrète consisterait à élaborer une stratégie nationale d'engagement de la diaspora qui définisse la vision de la RDC concernant sa collaboration avec la diaspora. Une telle stratégie devrait s'appuyer sur une définition opérationnelle claire de la diaspora et fournir des orientations sur la manière dont la participation de la diaspora peut contribuer aux priorités de développement national, y compris la croissance des PME.

En outre, le gouvernement pourrait envisager de créer un point de contact institutionnel dédié à l'engagement de la diaspora, tel qu'un bureau ou une unité chargée des affaires de la diaspora au sein du gouvernement. Cet organe pourrait servir de principale interface entre le gouvernement et les parties prenantes de la diaspora, assurant la coordination entre les ministères et positionnant l'engagement de la diaspora comme une composante transversale du développement économique.

Afin d'optimiser la portée et l'évolutivité, cette infrastructure d'engagement devrait également tirer parti des plateformes et des systèmes numériques, conformément aux recommandations antérieures sur la numérisation administrative. Cela contribuerait à réduire la subjectivité, à rationaliser l'engagement et à favoriser une communication transparente avec les communautés de la diaspora.

03. Créer des voies concrètes pour l'investissement de la diaspora : au-delà des engagements politiques, il est essentiel de mettre en place des mécanismes pratiques permettant à la diaspora de participer au développement des PME et à la croissance économique au sens large.

Cela implique notamment de créer des opportunités structurées d'assistance technique de la part de la diaspora, par exemple en intégrant l'expertise de la diaspora dans les programmes de soutien aux PME par le biais de mentorats, de rôles de conseil et d'initiatives de transfert de connaissances. Les réseaux de la diaspora peuvent également aider les PME dans des domaines tels que l'accès aux marchés, la préparation à l'exportation et les partenariats stratégiques.

Du côté des investissements, le gouvernement et les partenaires de l'écosystème devraient explorer des mécanismes financiers facilitant les investissements de la diaspora, en particulier au niveau des investisseurs particuliers, où de nombreux membres de la diaspora souhaitent soutenir des entreprises dans leur pays d'origine. Les approches potentielles pourraient inclure des plateformes de financement participatif, des fonds d'investissement axés sur la diaspora et le renforcement des réseaux de business angels.

Le développement de ces mécanismes permettrait de formaliser les voies d'investissement de la diaspora, d'introduire des processus de diligence raisonnable

et de gouvernance plus clairs, et de créer un environnement plus transparent pour mobiliser les capitaux de la diaspora au profit des PME en RDC.

04. Mettre en place un système d'engagement de la diaspora : un engagement efficace de la diaspora nécessite une compréhension claire de la localisation des communautés de la diaspora, de leurs domaines d'expertise et de leurs contributions potentielles au développement national.

Si de nombreux gouvernements ont une connaissance générale de leurs populations de la diaspora, les informations détaillées et structurées sont souvent limitées. Cela peut entraver la mise en œuvre des politiques relatives à la diaspora et réduire l'efficacité des initiatives ciblées de communication et d'engagement.

Il est donc recommandé que le gouvernement approfondisse sa compréhension des profils de sa diaspora, grâce à des recherches ciblées axées sur des secteurs thématiques. Une telle compréhension et ces données permettraient de recueillir des informations clés sur les professionnels, les entrepreneurs, les investisseurs et les réseaux de la diaspora, notamment leurs compétences, leurs secteurs d'intérêt, leur capacité d'investissement et leur volonté de s'engager auprès de la RDC. Ces données permettraient de mettre en place des stratégies d'engagement plus ciblées et soutiendraient l'élaboration de programmes qui canalisent efficacement l'assistance technique, les investissements et les liens commerciaux de la diaspora.

05. Développer les programmes de soutien aux PME : Des programmes de soutien aux PME de haute qualité jouent un rôle important dans le renforcement de l'esprit d'entreprise, l'amélioration des capacités des entreprises et la transformation des PME en moteurs productifs de la croissance économique en RDC. Des initiatives telles que le programme ABC-DRC BRIDGE démontrent l'intérêt des services ciblés d'incubation, de mentorat et de conseil pour aider les PME à améliorer leur capacité à attirer des investissements, leur positionnement stratégique et leur gestion opérationnelle.

Il est donc recommandé d'accroître les investissements dans les programmes de soutien aux PME, notamment en développant des incubateurs, des réseaux de mentorat et des services de conseil structurés destinés aux PME. Parallèlement à l'augmentation des investissements, des mécanismes devraient également être mis en place pour suivre la qualité et l'impact de ces programmes, afin de garantir que les initiatives de soutien apportent des améliorations mesurables en termes de performance et de croissance des PME.

Il est également possible d'intégrer des approches innovantes qui s'attaquent aux principaux goulets d'étranglement de l'écosystème, notamment des programmes tirant parti de l'engagement de la diaspora. Le mentorat soutenu par la diaspora, les partenariats d'accès aux marchés et les programmes de facilitation des investissements peuvent créer de nouvelles voies de croissance pour les PME, en particulier lorsque les réseaux de la diaspora fournissent des informations et des connexions sur les marchés internationaux.

En outre, les programmes de soutien aux PME devraient donner la priorité aux régions touchées par les conflits et mal desservies, où les entrepreneurs sont souvent confrontés aux plus grands obstacles pour accéder aux services de développement des entreprises. Le renforcement des capacités entrepreneuriales

dans ces zones peut contribuer à une croissance économique plus inclusive et à une meilleure résilience régionale.

Des efforts supplémentaires devraient également être déployés pour améliorer la visibilité et l'accessibilité des programmes de soutien aux PME. Cela implique de communiquer sur les opportunités via les plateformes numériques et les réseaux sociaux, ainsi que de renforcer les capacités du personnel gouvernemental à orienter les PME vers les programmes pertinents et à évaluer la qualité et l'efficacité du soutien fourni.

Les mesures ci-dessus visent à établir une base plus solide pour l'investissement de la diaspora en RDC. Cela implique de permettre à la diaspora de s'engager en tant qu'investisseurs, mentors et partenaires stratégiques dans la croissance de l'écosystème des PME.

Il est important de reconnaître que la participation de la diaspora en RDC existe déjà depuis de nombreuses années et que les communautés de la diaspora continuent de jouer un rôle important dans le soutien à la croissance des PME par le biais d'investissements, de transferts de connaissances et de réseaux. Cependant, l'adoption d'une approche plus formelle et coordonnée, soutenue par des infrastructures et des cadres institutionnels appropriés, peut considérablement renforcer l'impact de l'engagement de la diaspora.

En mettant en place des systèmes plus clairs, des mécanismes d'engagement fondés sur les données et des voies structurées de participation, la RDC peut tirer davantage parti de l'implication de la diaspora, renforçant ainsi l'écosystème des PME tout en permettant aux contributions de la diaspora d'être mieux organisées, plus évolutives et alignées sur les priorités nationales de développement. Les recommandations suivantes sont directement liées à l'écosystème des PME.

06. Décentraliser et numériser les services administratifs : la technologie offre une opportunité majeure de combler les lacunes dans la prestation des services publics qui entravent actuellement la formalisation, la mise en conformité et la croissance des PME en RDC. Bien que certaines initiatives de numérisation existent déjà, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir que les services administratifs soient accessibles et inclusifs dans toutes les régions.

Cela implique notamment de développer les services publics numérisés qui permettent aux PME d'enregistrer leur entreprise, de demander des documents officiels, de suivre l'état d'avancement de leurs demandes et de soumettre les documents requis – tels que les certificats d'enregistrement d'entreprise et les numéros d'identification fiscale – via des plateformes en ligne. Parallèlement, les points d'information régionaux et les guichets uniques devraient rester opérationnels en tant que structures de soutien complémentaires, en particulier pour les PME ayant un accès limité au numérique.

En décentralisant l'accès aux services hors de Kinshasa et en renforçant les points d'accès régionaux soutenus par des systèmes numériques, le gouvernement peut réduire les déplacements, les retards administratifs et les risques de sécurité pour les entrepreneurs. Une plus grande numérisation et une plus grande transparence des processus administratifs réduiraient également les possibilités de paiements informels et de corruption, tout en améliorant l'accès aux services pour les PME opérant en dehors de la capitale.

07. Mettre en place un système transparent de paiement des impôts pour les PME : La mise en place d'une plateforme numérique unique et transparente de paiement des impôts pour les PME améliorerait considérablement la transparence, la prévisibilité et la responsabilité au sein du système fiscal. Un « guichet unique fiscal » unifié permettrait aux PME de consulter et de s'acquitter de leurs obligations fiscales via une interface unique, contribuant ainsi à réduire la confusion causée par la fragmentation des systèmes de recouvrement fiscal.

La plateforme devrait publier clairement en ligne les taux d'imposition officiels, les frais administratifs et les procédures de conformité, ainsi que les options de paiement électronique et les reçus numériques. Ces fonctionnalités réduiraient les possibilités de perception informelle des impôts, renforceraient la responsabilité et amélioreraient la confiance entre les PME et les autorités fiscales.

En outre, un système fiscal numérique simplifié pourrait soutenir des réformes plus larges en clarifiant les codes fiscaux, en rationalisant les procédures d'octroi de licences et en simplifiant les structures de prélèvement. À terme, cela réduirait les coûts de mise en conformité pour les PME tout en renforçant l'administration fiscale et en améliorant la mobilisation des recettes publiques.

08. Améliorer la mise en œuvre des politiques existantes en faveur des PME : Bien que la RDC ait mis en place plusieurs politiques et cadres juridiques relatifs au développement des PME, les consultations et la littérature suggèrent que leur mise en œuvre et leur connaissance restent limitées. Pour renforcer l'impact de ces cadres, il faudra améliorer la communication, la coordination et l'application.

Des efforts supplémentaires devraient être déployés pour sensibiliser tant les fonctionnaires que les PME aux lois, réglementations et incitations politiques existantes. Des campagnes de communication claires et des initiatives de formation peuvent garantir que les parties prenantes comprennent comment les politiques doivent fonctionner dans la pratique.

Une attention particulière devrait être accordée aux procédures commerciales et douanières, notamment à l'application cohérente des exonérations à l'importation et d'autres dispositions pertinentes pour les PME. Une meilleure coordination entre les agences frontalières et les autorités chargées de l'application de la loi peut contribuer à prévenir les inspections redondantes, les frais non officiels et l'application incohérente des réglementations aux postes-frontières. En renforçant la mise en œuvre des politiques existantes, le gouvernement peut réduire les coûts et l'incertitude pour les PME, améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et renforcer la compétitivité des entreprises congolaises.

La plupart des recommandations ci-dessus visent à renforcer les infrastructures et les systèmes sous-jacents indispensables à une mise en œuvre efficace des politiques. Ces éléments fondamentaux sont nécessaires pour garantir que les PME puissent se conformer efficacement à la réglementation, tout en permettant aux institutions publiques de fonctionner de manière plus efficace et cohérente. Le renforcement des infrastructures numériques et administratives permettra également de réduire la nécessité pour les PME de se rendre physiquement dans des guichets uniques pour accomplir leurs démarches administratives.

Sans infrastructures et systèmes fiables, la gouvernance devient subjective et la mise en œuvre des lois et des réglementations risque de devenir incohérente et ponctuelle. La mise en place d'infrastructures transparentes et accessibles contribue à réduire cette subjectivité, à améliorer la prévisibilité et à rétablir la confiance entre les PME et les institutions publiques, tout en mobilisant les investissements de la diaspora.

Une fois l'infrastructure numérique en place, des campagnes de communication et de sensibilisation claires seront essentielles pour garantir que les PME et les fonctionnaires comprennent les processus et utilisent pleinement les systèmes. Ces campagnes doivent être conçues de manière stratégique non seulement pour sensibiliser, mais aussi pour favoriser l'adoption et garantir une application cohérente à travers l'écosystème.

Ensemble, les mesures visant à mettre en place ces systèmes peuvent créer une base plus solide pour la croissance des PME, la création d'emplois et les investissements de la diaspora. En outre, une telle infrastructure peut générer des données et des enregistrements numériques précieux qui soutiennent le développement de plateformes intégrées au fil du temps. Ces systèmes peuvent contribuer à résoudre les principaux goulets d'étranglement des PME, tels que la constitution d'antécédents de crédit et l'amélioration de l'accès au financement, en créant des empreintes numériques fiables pour les entreprises, tout en aidant les investisseurs de la diaspora à surmonter les lacunes en matière d'information et à réaliser des investissements productifs dans les PME en RDC.

Annexe 1 : À propos du programme DRC-ABC BRIDGE, d’AFFORD et du MDF

Contexte

Les petites et moyennes entreprises en République Démocratique du Congo font face à des obstacles structurels, notamment un accès limité au financement, un manque d'information sur les marchés, des infrastructures insuffisantes et un poids important du secteur informel. Le déficit de financement des PME en RDC est estimé à 6,8 milliards de dollars américains.

Le programme DRC-BRIDGE, financé par UK International Development du gouvernement britannique, s'appuie sur l’AFFORD Business Centre (ABC) et l’initiative Diaspora Finance afin d’accélérer l’investissement de la diaspora et des acteurs locaux dans la croissance des entreprises sociales africaines.

Le programme s’inscrit dans le modèle ABC, avec un accent sur la création d’emplois décents, l’impact social et la durabilité financière. Il s’appuie également sur les liens Royaume-Uni–Afrique, les réseaux de la diaspora et des modèles structurés d’accélération pour renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux, améliorer la préparation à l’investissement et favoriser une croissance économique inclusive.

Objectifs

Stimuler la croissance de l'écosystème entrepreneurial en soutenant les start-ups et PME en phase d'amorçage à travers des programmes d'incubation et d'accélération

Soutenir des entreprises créatrices d'emplois durables et contribuant à l'autonomisation économique et sociale

Faciliter l'accès au financement pour des start-ups et PME innovantes, viables et enregistrées en RDC

Mobiliser des mentors issus de la diaspora et du Royaume-Uni, développer des partenariats commerciaux et produire des recommandations de politiques publiques pour renforcer les

écosystèmes PME et l'investissement de la diaspora

Objectifs spécifiques du programme

Le programme vise à :

Renforcer les capacités de 20 PME et start-ups en matière de gestion, de gouvernance et de préparation à l'investissement

Faciliter les partenariats entre la diaspora et les PME ainsi que les liens commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Afrique

Mobiliser au moins 20 mentors issus de la diaspora et du Royaume-Uni et mettre en place un réseau d'anciens participants durable

Fournir un accompagnement sur mesure, des formations et des financements à certains participants sélectionnés

Mettre en valeur les entreprises à travers des événements de réseautage et un Demo Day, en les connectant à des investisseurs et des parties prenantes clés

Formuler des recommandations de politiques publiques pour renforcer les écosystèmes PME et promouvoir l'investissement de la diaspora

Contribution du programme d'incubation et d'accélération

Le programme permettra de :

Développer des entreprises prêtes à recevoir des investissements et identifier celles nécessitant un accompagnement complémentaire

Soutenir la création d'entreprises viables, durables et à fort potentiel de croissance

Accompagner les investisseurs et bailleurs de fonds de la diaspora et du Royaume-Uni dans l'identification et la sélection d'opportunités d'investissement en RDC

Constituer un vivier de start-ups et de PME prometteuses capables d'attirer des financements supplémentaires.

Contactez-nous

AFFORD UK

Rich Mix Building

35-47 Bethnal Green Road

Shoreditch

London E1 6LA

info@afford-uk.org

abc@afford-uk.org

[**afford-uk.org**](http://afford-uk.org)

Supported by:

Funded by:

